

# COMMUNE DE VIRE SUR LOT

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

*Sommaire :*

*I. Le cadre général du budget*

*II. La section de fonctionnement*

*III. La section d'investissement*

*IV. Informations statistiques, fiscales et financières*

*V. Effectifs de la collectivité et charges de personnel*

*Annexe : extrait du CGCT*

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 8 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement représentent 545 165.27 €

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D11	Charges à caractère général	119 917,15	0,00	325 865,27	325 865,27	325 865,27
D12	Charges de personnel, frais assimilés	98 900,00	0,00	116 400,00	116 400,00	116 400,00
D14	Atténuations de produits	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 945,61	0,00	51 900,00	51 900,00	51 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>309 762,76</b>	<b>0,00</b>	<b>539 165,27</b>	<b>539 165,27</b>	<b>539 165,27</b>
66	Charges financières	275,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 800,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

= 545 165.27. €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement représentent 258 132.00 €

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
D13	Atténuations de charges	13 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	16 136,00	0,00	15 690,00	15 690,00	15 690,00
73	Impôts et taxes	140 488,00	0,00	147 206,00	147 206,00	147 206,00
74	Dotations et participations	67 865,00	0,00	68 729,00	68 729,00	68 729,00
75	Autres produits de gestion courante	17 262,00	0,00	22 307,00	22 307,00	22 307,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>

Il existe plusieurs types de recettes pour une commune :

- produits services, domaine et vente (15 690 €)
- impôts et taxes (147 206 €)
- dotations et participations (68 729 €)
- autres produits de gestion courante (loyers, location salle des fêtes, redevances énergie hydraulique... (22 307 €)

## b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- taxe foncière sur le bâti 33.40 % (taux départemental inclus)
- taxe foncière sur le non bâti 100.65 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 136 547 €.

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS  
Adm. Sup. Préf. Cahors

COMMUNE 336 VIRE SUR LOT  
ARRONDISSEMENT : 46 CAHORS  
TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE GOURDON

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2022

### ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition provisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.6) 5	Taux plafonds pour 2022 7
Taxe foncière (bâti).....	373 082	33,40	387 180	129 281	33,40%	129 291	115,67
Taxe foncière (non bâti).....	46 906	100,65	46 490	48 715	100,65%	48 715	372,76
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case :				Totaux :	178 006	178 006	

II - RESSOURCES FISCALES À DÉTERMINER EN 2022

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.9) 10
Taxe foncière (bâti) .....	33,40	Produit total attendu 178 006 = 1,000 000	Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différentielle doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière (non bâti).....	100,65		
CFE .....	>>>		
Produit total de référence (total colonne 4) 178 006			(6 décimales)

III - RESSOURCES FISCALES À DÉTERMINER EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			9 282		>>>	9 282
Allocations compensatrices 8 041	DCRTP	versement	FHGIR contribution	versement	Effet du coefficient correcteur contribution -68 762	

IV - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

Produit attendu des taxes à taux votés (colonne 5) 178 006	+	Total autres taxes (colonne II) 9 282	+	Allocations compensatrices et DCRTP 8 041	+	Versement FHGIR 0	-	Contribution FHGIR 0	+	Versement coefficient correcteur -68 762	=	Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale 136 547
---	---	--	---	--	---	----------------------	---	-------------------------	---	---	---	--

A CAHORS  
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
OZIOL JACQUES  
Le 21 MARS 2022

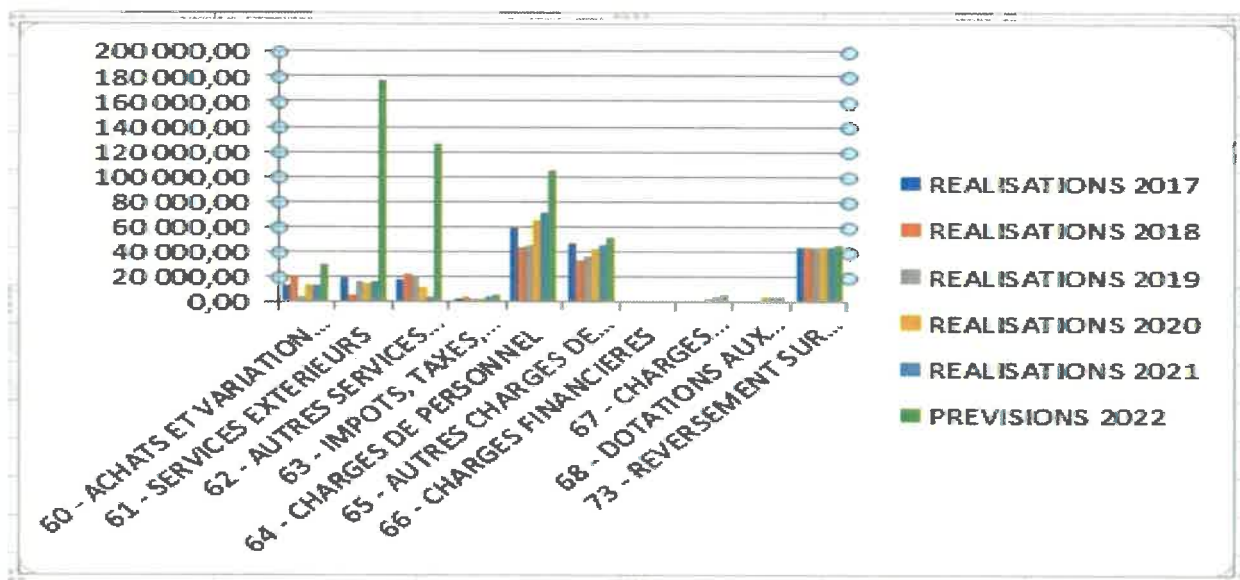
Le préfet,  
ie

Madame le Maire,  
Yvette FRIGIDEFOND  
Le maire,  
le 07/04/2022

c) Evolution du budget : sections de fonctionnement

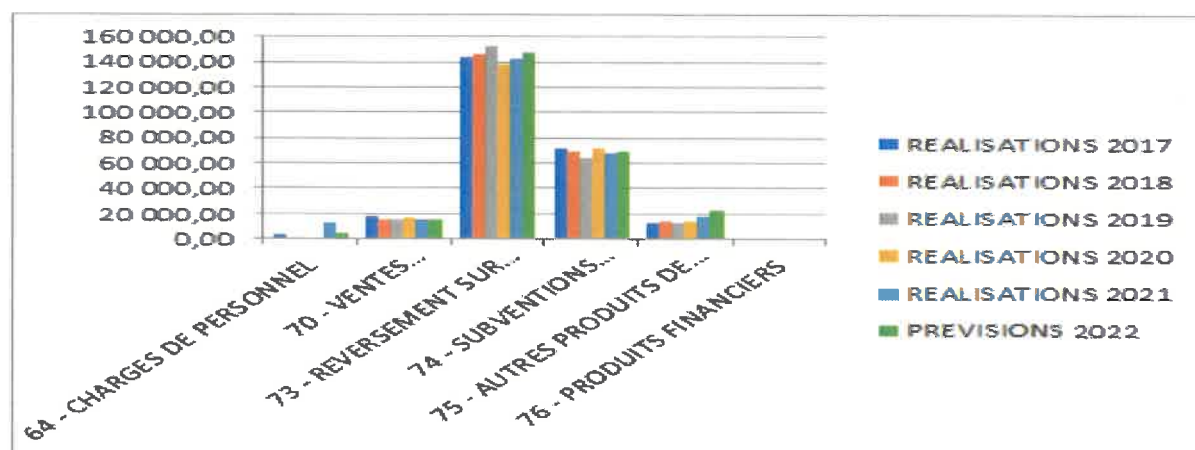
Dépenses de fonctionnement

	REALISATIONS					PREVISIONS
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 948,91	21 585,59	3 643,42	13 251,09	12 994,60	29 800,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	19 411,43	6 094,27	16 009,10	15 258,10	15 998,09	177 391,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	18 635,18	21 798,71	19 614,35	11 732,49	3 742,42	125 674,27
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	2 700,97	3 479,14	2 880,06	3 148,98	3 584,48	5 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	59 599,27	44 618,08	45 142,02	65 052,23	71 632,26	104 400,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	46 475,73	33 302,74	35 814,84	41 848,82	45 864,93	51 900,00
66 - CHARGES FINANCIERES					138,75	1 000,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	731,02		105,30	2 008,79	4 615,57	5 000,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTIS.ET PROVISIONS	522,00	522,00	1 097,00	4 622,00	4 622,00	4 622,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	44 361,23	44 361,23	44 361,23	44 361,23	44 361,23	45 000,00



Recettes de fonctionnement

	REALISATIONS					PREVISIONS
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 065,40	1 367,70	136,50		13 563,47	4 200,00
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	18 271,69	15 655,24	15 624,19	16 579,49	15 615,35	15 690,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	143 712,11	146 073,17	152 021,49	138 360,65	143 039,25	147 206,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	72 122,59	69 592,00	64 088,93	71 196,70	67 952,00	68 729,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 169,05	14 103,97	13 508,96	14 283,72	17 891,87	22 307,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	1,88	1,88	1,88	1,88	1,80	



## d) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	119 917,15	0,00	325 865,27	325 865,27	325 865,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	98 900,00	0,00	116 400,00	116 400,00	116 400,00
014	Atténuations de produits	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 945,61	0,00	51 900,00	51 900,00	51 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>309 762,76</b>	<b>0,00</b>	<b>539 165,27</b>	<b>539 165,27</b>	<b>539 165,27</b>
66	Charges financières	275,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 800,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	11 925,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>326 762,76</b>	<b>0,00</b>	<b>570 165,27</b>	<b>570 165,27</b>	<b>570 165,27</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	260 785,19		72 615,49	72 615,49	72 615,49
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	4 622,00		4 622,00	4 622,00	4 622,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>265 407,19</b>		<b>77 237,49</b>	<b>77 237,49</b>	<b>77 237,49</b>
<b>TOTAL</b>		<b>592 169,95</b>	<b>0,00</b>	<b>647 402,76</b>	<b>647 402,76</b>	<b>647 402,76</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>647 402,76</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	13 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	16 136,00	0,00	15 690,00	15 690,00	15 690,00
73	Impôts et taxes	140 488,00	0,00	147 206,00	147 206,00	147 206,00
74	Dotations et participations	67 865,00	0,00	68 729,00	68 729,00	68 729,00
75	Autres produits de gestion courante	17 262,00	0,00	22 307,00	22 307,00	22 307,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>254 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>	<b>258 132,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	389 270,76
--	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>647 402,76</b>
--	-------------------

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un engin, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule/engin, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives au projet pôle santé et cimetière/parking public/parcours santé...).

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	142 852,80	752,00	21 000,00	21 000,00	21 752,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	574 678,88	217 700,00	178 209,20	178 209,20	395 909,20
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>717 531,68</b>	<b>218 452,00</b>	<b>199 209,20</b>	<b>199 209,20</b>	<b>417 661,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 793,00	0,00	117 000,00	117 000,00	117 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières	250,00	0,00	250,00	250,00	250,00
020	Dépenses imprévues	15 748,52		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>25 791,52</b>	<b>0,00</b>	<b>138 250,00</b>	<b>138 250,00</b>	<b>138 250,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>743 323,20</b>	<b>218 452,00</b>	<b>337 459,20</b>	<b>337 459,20</b>	<b>555 911,20</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 628,79		22 218,12	22 218,12	22 218,12
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 628,79</b>		<b>22 218,12</b>	<b>22 218,12</b>	<b>22 218,12</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>744 951,99</b>	<b>218 452,00</b>	<b>359 677,32</b>	<b>359 677,32</b>	<b>578 129,32</b>
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>578 129,32</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	185 167,00	90 525,40	71 721,00	71 721,00	162 246,40
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>335 167,00</b>	<b>90 525,40</b>	<b>71 721,00</b>	<b>71 721,00</b>	<b>162 246,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	10 500,00	0,00	10 763,00	10 763,00	10 763,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent <sup>on</sup> invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 393,00	0,00	504,00	504,00	504,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>ion</sup> (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>ion</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 893,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 267,00</b>	<b>11 267,00</b>	<b>11 267,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>347 060,00</b>	<b>90 525,40</b>	<b>82 988,00</b>	<b>82 988,00</b>	<b>173 513,40</b>
021	Virement de la sect <sup>ion</sup> de fonctionnement (4)	260 785,19		72 615,49	72 615,49	72 615,49
040	Opérat <sup>ion</sup> ordre transfert entre sections (4)	4 622,00		4 622,00	4 622,00	4 622,00
041	Opérations patrimoniales (4)	1 628,79		22 218,12	22 218,12	22 218,12
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>267 035,98</b>		<b>99 455,61</b>	<b>99 455,61</b>	<b>99 455,61</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>TOTAL</b>		<b>614 095,98</b>	<b>90 525,40</b>	<b>182 443,61</b>	<b>182 443,61</b>	<b>272 969,01</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>305 160,31</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>578 129,32</b>
---	-------------------

Pour information :

Il, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres spondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rusement du capital de la dette et les nouveaux investissements commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>77 237,49</b>
--	------------------

**c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :**

- ✓ 137 moulin de la Croze : renforcement d'une voute
- ✓ 143 mobilier salle des fêtes (achat table inox cuisine)
- ✓ 148 adressage
- ✓ 152 réfection et extension du réseau éclairage public (au bourg)
- ✓ 154 aménagement base nautique, pétanque, air de jeux...
- ✓ 155 aménagement d'une douche pour l'agent technique et d'un vestiaire

La prévision budgétaire pour les opérations d'équipements sont :

136 - ALIGNEMENT SUR VOIES COMMUNALES	9 000 €	
137 - MOULIN DE LA CROZE	10 000 €	
138 - EGLISE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	1 000 €	
141 - NOUVEAU CIMETIERE+PARKING	89 261 €	RAR : 30 000 €
142 - PLU	2 660 €	
143 - MOBILIER SALLE DES FETES	2 000 €	
145 - LOGEMENT PRESBYTERE RENOVATION ENERGETIQUE		RAR : 13 000 €
147 - POLE SANTE	6 741 €	RAR : 160 000 €
148 - ADRESSAGE	13 600 €	
149 - LOCATION LOGEMENT LA POSTE trvx div	2 800 €	RAR : 10 000 €
150 - AGENCE POSTALE rénova° énergétique		RAR : 1700 €
151 - LOCATION LOGEMENT ANCIENNE ECOLE		RAR : 3 000 €
152 - REFECTION ET EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	15 000 €	
153 - RESEAU PLUVIAL	13 147.20 €	
154 - BORDULOT AIRPICNIK PETANK AIRJEUX	10 000 €	
155 - VESTIAIRE DOUCHE AGENT TECHNIQUE	3 000 €	

**Les projets en cours :**

Opérations :

- ✓ 136 alignement sur voies communales (élargissements des voies n° 201 de la commune au Port de Vire sur la route de Touzac)
- ✓ 138 église mise aux normes accessibilité
- ✓ 141 nouveau cimetière et parking public
- ✓ 142 PLU
- ✓ 145 150 151 logement presbytère rénovation énergétique (remplacement fenêtres et ou volets)
- ✓ 149 logement de la poste (remplacement fenêtres été ou volets et travaux divers)
- ✓ 147 transformation de l'ancienne école en pôle santé

→ L'opération 153 : réfection du réseau d'eau pluvial : la facture d'un montant de 13 147.20 € a été réglée sur le BP de l'eau au lieu du BP de la commune, la régularisation sera au BP 2022 en ouvrant une recette au BP eau et en ouvrant une dépense au BP commune.



#### d) Les subventions d'investissements

Les subventions :

→ Opération 147 – pôle santé

	Demandées	Accordées	Titrées
DETR	129 322 €	129 322 €	38 796.60 €
FAST	32 330 €	32 330 €	
La région éco énergie	13 300 €		
La région accessibilité	4 311 €		

→ Opération 141 – nouveau cimetière / parking public

	Demandées	Accordées	Titrées
DETR	21 780 €		

#### IV. INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A
--	---

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	403
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	48
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CCVLV	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
116694.00	7.25	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	465.00	571.00
2	Produit des impositions directes/population	268.00	305.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	580.00	738.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	18.00	275.00
5	Encours de dette/population	0.00	518.00
6	DGF/population	94.00	177.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	37.00	35.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	80.00	86.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3.00	37.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	70.00

## V. EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie :

- 1 agent de maîtrise territorial – titulaire - 25h00/semaine
- 1 adjoint administratif principal – non titulaire – 10h00/semaine
- 1 adjoint administratif principal – non titulaire – 22h00/semaine
- 1 adjoint technique principal – non titulaire – 4h00/semaine
- Madame le maire
- 2 adjoints

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vire sur Lot, le 8 avril 2022

**Madame le maire,**

**Yvette FRODEFOND**



**Annexe**

**Code général des collectivités territoriales – article L 2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

